

SITUATION RELATIVE À L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (UPOV)

au 14 février 2019

I. Membres de l'UPOV

Afrique du Sud ²	Chine ²	Italie ²	Organisation africaine de la propriété intellectuelle ^{3, 5}	Royaume Uni ³
Albanie ³	Colombie ²	Japon ³	Ouzbékistan ³	Serbie ³
Allemagne ³	Costa Rica ³	Jordanie ³	Panama ³	Singapour ³
Argentine ²	Croatie ³	Kenya ³	Paraguay ²	Slovaquie ³
Australie ³	Danemark ³	Kirghizistan ³	Pays Bas ³	Slovénie ³
Autriche ³	Équateur ²	Lettonie ³	Pérou ³	Suède ³
Azerbaïdjan ³	Espagne ³	Lituanie ³	Pologne ³	Suisse ³
Bélarus ³	Estonie ³	Macédoine du Nord ³	Portugal ²	Trinité et Tobago ²
Belgique ¹	États-Unis d'Amérique ³	Maroc ³	République de Corée ³	Tunisie ³
Bolivie (État plurinational de) ²	Fédération de Russie ³	Mexique ²	République de Moldova ³	Turquie ³
Bosnie-Herzégovine ³	Finlande ³	Montenegro ³	République dominicaine ³	Ukraine ³
Brésil ²	France ³	Nicaragua ²	République tchèque ³	Union européenne ^{3, 4}
Bulgarie ³	Géorgie ³	Norvège ²	République-Unie de Tanzanie ³	Uruguay ²
Canada ³	Hongrie ³	Nouvelle-Zélande ²	Roumanie ³	Viet Nam ³
Chili ²	Irlande ³ Islande ³	Oman ³		
	Israël ³			

(Total 75)

¹ La Convention de 1961 modifiée par l'Acte additionnel de 1972 est le dernier Acte auquel 1 État a adhéré.

² L'Acte de 1978 est le dernier Acte auquel 17 États ont adhéré.

³ L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 54 États et deux organisations ont adhéré.

⁴ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 28 États membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède),

⁵ A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo).

II. États et organisations intergouvernementales ayant entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

États (17) :

Afghanistan, Arménie, Brunéi Darussalam, Égypte, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Myanmar, Philippines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe

Organisation (1) :

Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

(États membres de l'ARIPO (19) : Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe)

III. États et organisations intergouvernementales ayant été en relation avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

États (26) :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Cambodge, Chypre, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Libye, Liechtenstein, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Pakistan, République démocratique populaire lao, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan et Zambie

Organisation (1) :

Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)

(États membres de la SADC (15) : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe)



34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

téléphone: (+41-22) 338 91 11 — téléfax: (+41-22) 733 03 36

e-mail: upov.mail@upov.int — internet: <http://www.upov.int>